

Accédez à votre espace personnel internet ([www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)) puis saisissez l'avis et l'appréciation de l'organisateur de l'accueil dans l'onglet cursus. Transmettez ensuite par courrier l'original de votre certificat signé à la direction départementale chargée de la jeunesse et des sports (DDCS ou DDCSPP) du lieu où s'est déroulé ce stage (conservez-en une copie)



N°12063\*02

Numéro d'inscription : .....

### RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT :

M  Mme NOM : .....

Deuxième NOM : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mél : ..... Téléphone : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

Accueil de loisirs  Accueil de jeunes  Séjour de vacances  Accueil de scoutisme

Nom de l'organisateur : .....

Numéro de déclaration de l'accueil : .....

Adresse du lieu du stage : .....

Commune du lieu du stage : ..... Département du lieu du stage : .....

Dates du stage : Du...../...../..... au ...../...../..... Du...../...../..... au ...../...../.....

Nombre de jours effectifs : .....  continu  discontinu

Fonction exercée :  directeur Nombre d'animateurs encadrés : .....

### APPRECIATION :

L'organisateur de l'accueil : *(Il est possible de joindre un rapport)*

Vous reconnaît apte à assurer les fonctions de directeur

Ne vous reconnaît pas apte à assurer les fonctions de directeur

Appréciation motivée de votre aptitude à exercer les fonctions de directeur (obligatoire) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait le ..... à .....

Votre signature

L'organisateur de l'accueil

### DECISION :

L'inspecteur de la jeunesse et des sports :  Valide le stage  Ne valide pas le stage

Motivation de la décision : .....

Stage inspecté :  Oui  Non Nombre de jours validés : .....

L'inspecteur de la jeunesse et des sports

Fait le ..... à .....

**NB. :** En fin de formation, pour que votre dossier puisse être présenté au jury, vous devez impérativement transmettre par courrier à la DRJSCS votre bilan de formation. Si au moins une de vos étapes n'est pas validée « satisfaisante » et si vous le décidez votre dossier ne pourra être présenté au jury, que si vous cliquez sur « Passage au jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)